



**Commune de VAL CENIS, VILLARODIN BOURGET, AVRIEUX et  
AUSOIS  
(Hors agglomération)  
D1006 du PR 143+0508 au PR 150+0350 (VAL CENIS, VILLARODIN  
BOURGET, AVRIEUX et AUSOIS)**

**Arrêté temporaire n° 25-AT-0675  
Portant réglementation de la circulation**

**Le Président du Conseil départemental de la Savoie**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8  
Vu le Code de la voirie routière  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 avril 2024 relatif aux délégations de signature  
Vu la demande de CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD de Maurienne

CONSIDÉRANT que des travaux sécurisation suite chute de neige rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D1006

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :**

À compter du 29/04/2025 et jusqu'au 16/05/2025, pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue au droit du chantier sur la D1006 du PR 143+0508 au PR 150+0350 (VAL CENIS, VILLARODIN BOURGET, AVRIEUX et AUSOIS) situés hors agglomération, de 8h à 17h, par périodes n'excédant pas 8 heures.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD de Maurienne / 64 rue des Ecoles 73500 MODANE.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait à CHAMBÉRY, le \_\_\_\_\_**

**Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,**

**Adjoint au Directeur des Infrastructures-Pôle maintenances**

**#signature1#**

**DIFFUSION:**

- CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD de Maurienne
- SMUR
- PC OSIRIS
- Le Maire de VILLARODIN BOURGET
- Le Maire d'AVRIEUX
- Le Maire d'AUSOIS
- Le Maire de VAL CENIS